

Règlement des études

Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3^{ème} année



Année universitaire 2023/2024

Table des matières

| | |
|--|----|
| Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales 3 ^{ème} année | 1 |
| I- Généralités | 3 |
| II- Année universitaire et calendrier | 3 |
| Réunion de rentrée | 3 |
| Examens | 3 |
| Semaine du handicap | 3 |
| III- Disciplines enseignées..... | 4 |
| Semestre 1 : 5 septembre 2022 – 8 janvier 2023 | 4 |
| Semestre 2 : 9 janvier 2023 – 30 août 2023 | 5 |
| UE libres et UE supplémentaires | 6 |
| UE Libres..... | 6 |
| DU Pré-master..... | 6 |
| Parcours EDN | 6 |
| Bonifications..... | 7 |
| IV- Examens | 7 |
| Modalités et validation | 7 |
| 1- Les ED/TP | 7 |
| 2- Les examens terminaux | 7 |
| 3- Validation | 7 |
| 4- Redoublement | 8 |
| V- Certificat de compétence clinique de niveau 1 (CCC1) : | 8 |
| VI- AFGSU | 8 |
| VII- Ethique, Handicap et Santé environnementale..... | 8 |
| VIII- Choix des stages et des UE libres..... | 8 |
| IX- Erasmus | 8 |
| X- Stage | 9 |
| XI- TP/TD/ED | 9 |
| XII- Modifications liées aux conditions sanitaires | 9 |
| XIII- Organisation pédagogique et administrative | 10 |
| Annexe 1 Règlement des examens | 11 |

I- Généralités

Ce règlement apporte des précisions et des compléments aux règles fixées par :

- Le code de l'Éducation
- L'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales régit le programme et le contrôle des connaissances de la deuxième et troisième année de médecine.
- L'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales
- Le Règlement Général des Etudes de l'Université Jean Monnet.

II- Année universitaire et calendrier

La troisième année des études de médecine est composée de deux semestres de 30 ECTS soit 60 ECTS pour l'année. Les enseignements comprennent des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques et l'accomplissement de stages. Les enseignements sont organisés par disciplines et en partie de façon intégrée, sous forme d'unités d'enseignements articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ils comprennent les unités d'enseignement du tronc commun et des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant.

L'année universitaire commence le 1 septembre 2023 et se termine le 31 août 2024.

Réunion de rentrée

Le lundi 4 septembre 2023 à 11h, une présentation des programmes par les responsables pédagogiques et la scolarité aura lieu pour sensibiliser chaque étudiant à l'importance de cette deuxième année du 1er cycle.

Examens

Semestre 1

Semaine de révision du mercredi 13 décembre 2023 au mardi 19 décembre 2023 inclus.

Examens du mercredi 20 décembre 2023 au vendredi 22 décembre 2023 et mardi 9 janvier 2024 inclus.

Semestre 2

Semaine de révision du lundi 29 avril 2024 au vendredi 3 mai 2024 inclus.

Examens tronc commun du lundi 6 mai et mardi 7 mai 2024, oraux d'anglais du lundi 13 au mardi 21 mai 2024.

Session 2

Semaine 25

Semaine du handicap

Semaine 7

III- Disciplines enseignées

Semestre 1 : 5 septembre 2022 - 8 janvier 2023

| Disciplines | Responsable | ECTS/ Coefficients | Volume horaire indicatif | Enseignement | Modalités d'examen | | |
|------------------------------|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|------|
| | | | | | Note 1 (>=50% note globale) | Note 2 (<=50% note globale) | |
| | | | | | QCM Fondamentaux | ED/TP* Oui/Non | QR** |
| Stratégie de prescription | P. Flori C. Boutet | 1 | 12 | 12h CM | Oui | Non | Non |
| Agents infectieux hygiène | P. Flori | 4 | 52 | 44h CM et 8h de TD | Oui | Oui | Oui |
| Système neurosensoriel | L. Feasson, JP Camdessanbé | 6 | 83 | 79h CM et 4h ED | Oui | Oui | Oui |
| Appareil locomoteur | R. Philippot | 5 | 52 | 52 h CM | Oui | Non | Oui |
| SSH | C. Massoubre | 2 | 18 | 16h CM et 2h de ED | Oui | Oui | Oui |
| Système immunitaire | S. Paul | 2 | 18 | CM | Oui | Non | Oui |
| Tissu sanguin | L. Campos E. Chalayer, | 2 | 24 | 16h CM et 8h de TD | Oui | Oui | Oui |
| Biomédecine quantitative | S. Laporte | 3 | 18 | CM | Oui | Non | Oui |
| Anglais | N. Finn | 2 | 20 | 20h de TD | Non | Non | oral |
| UE Libres | | 3 | Maximum 24 | CM et TD | En fonction de l'UE libre | | |
| Total semestre 1 | | 30 | 320h environ | | | | |

Semestre 2 : 9 janvier 2023 – 30 août 2023

| Disciplines | Responsable | ECTS/ Coefficients | Volume horaire indicatif | Enseignement | Modalités d'examen | | |
|------------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------------|---|--------------------------------|---|------|
| | | | | | Note 1 (>=50% note globale) | Note 2 (<=50% note globale) | |
| | | | | | QCM Fondamentaux | ED/TP* Oui/Non | QR** |
| Traitements médicamenteux | X. Delavenne | 3 | 24 | 24h CM | Oui | Non | Oui |
| Revêtement cutané | J.L. Perrot | 3 | 28 | 28h CM | Oui | Non | Oui |
| Immunopathologie | S. Paul | 3 | 28 | 28h CM | Oui | Non | Oui |
| Tissu sanguin | L.Campos E Chalayer | 3 | 28 | 28h CM | Oui | Non | Oui |
| Nutrition | B. Galusca | 3 | 26 | Parcours pédagogique sur Moodle+ séances présentielles non obligatoires | Oui | Réalisation du parcours :20% de la note | Oui |
| Génétique médicale | R. Touraine | 2 | 32 | 28h CM et 4h de TD | Oui | Oui | Oui |
| Séminaire sémiologie | P. Cathebras | 3 | 36 | 36h CM | Oui | Non | Oui |
| CCC1 | A Savall/P Cathebras | 1 | 6 | 6h séance obligatoire + oral | Non | Non | Oral |
| UE Libres | | 3 | Maximum 24 | CM et TD | En fonction de l'UE libre | | |
| Stage semaine du handicap | V. Gautheron | 1 | | Présence obligatoire | | | |
| Stages clinique | (tous services) | 5 | | Présence obligatoire | | | |
| Total semestre 2 | | 30 | 240 environ | | | | |

* présence obligatoire

** QR = questions rédactionnelles, ou cas cliniques, ou QROC, ou QCM non fondamentaux, ou tout autre modalité docimologique spécifiée et à la convenance du responsable d'UF.

UE libres et UE supplémentaires

UE Libres

Le volume horaire des UE libres, hors UE Master est de 24 heures maximum par semestre. Les cours peuvent avoir les mardis de 15h30 à 18h et le jeudi après-midi.

Pour chaque U.E. libre, l'enseignant responsable définit les modalités de contrôles de connaissance (questions rédactionnelles, mémoires avec soutenance, oraux, contrôle continu, présence...). Les étudiants sont informés des modalités d'évaluation en début de semestre.

| LIBELLE UE libres | ENSEIGNANTS | ECTS | Modalités par semestre |
|---------------------------|-------------------------|-------------|-------------------------------|
| Engagement pédagogique | S. PERINEL/ A SAVALL | 6 | A l'année, (Eq à 2 UEL) |
| Gestion des risques | P. BERTHELOT | 3 | semestre 1 ET semestre 2 |
| Cognition et psychiatrie | C.MASSOUBRE | 3 | semestre 1 ET semestre 2 |
| Médecine Humanitaire | P. DOHIN/ P. FLORI | 3 | semestre 1 |
| Imagerie Médicale | F. SCHNEIDER | 3 | semestre 1 ET semestre 2 |
| Anglais | S. BARBIN | 3 | semestre 1 ET semestre 2 |
| Numérique en santé (MANU) | C. LE HELLO | 3 | semestre 1 ET semestre 2 |

Les inscriptions en UE libres se font en amphithéâtre, la présence des étudiants lors du choix est obligatoire. Une procuration peut être exceptionnellement accordée. Dans ce cas l'étudiant absent doit fournir le motif de son absence à la scolarité qui délivrera alors une procuration qui devra être accompagnée de la photocopie de la carte étudiante. Si le motif n'est pas valable et/ou l'absence est injustifiée l'étudiant concerné sera inscrit dans les UE libres incomplètes.

L'inscription aux UE libres master se déroule dans le cadre du DU PREMASTER (cf. livret contrôle de connaissance du DU PREMASTER).

DU Pré-master

En remplacement des UE libres, les étudiants de DFGSM3 ont la possibilité de s'inscrire aux UE master qui se déroulent dans le cadre du DU PREPARATION MASTER (DU Pré-Master) (cf. livret contrôle de connaissance du DU PREPARATION MASTER), les mardi après-midi de 16 à 18h ou les jeudi après-midi de 14 à 18h.

Les étudiants ayant fait le choix de suivre le DU Pré-master s'engagent pour l'année, aucun autre UE libre ne pourra leur être proposé.

Parcours EDN

Dans le cadre du parcours EDN, les étudiants auront la possibilité de valider des points au cours de leur DFGSM3. Les modalités seront communiquées en cours d'année.

Bonifications

Les dispositifs donnant lieu à une bonification sont décrits dans le Règlement Général des Etudes de l'Université.

IV- Examens

Modalités et validation

1- Les ED/TP

Pour les UE comprenant un enseignement dirigé que ce soit TD ou TP, les étudiants sont répartis par groupe. Une évaluation peut être effectuée sur l'enseignement dispensé au cours de la séance.

2- Les examens terminaux

Au terme de chaque semestre, des examens sanctionneront la validation des UE du semestre.

Les épreuves terminales auront lieu en deux parties décrites comme suit (excepté les stages, l'anglais, les UE libres et, la semaine du handicap, le CCC1). Les étudiants doivent se présenter en salle d'examen 15 minutes avant le début de l'épreuve et s'installer à leur place selon le plan affiché. Les étudiants ne doivent conserver sur les tables que le matériel pour écrire et leur carte d'étudiant. Pour les épreuves réalisées sur tablettes tactiles, les étudiants ne sont pas autorisés à sortir de la salle d'examen avant la fin de l'épreuve.

Les épreuves ont une durée de 30 à 90 minutes au total en fonction des UE.

Toutes les UE sont évaluées avec :

- Une épreuve obligatoire sous forme de QCM « fondamentaux » (note 1). Pour chaque UE, il est nécessaire de ne retenir QUE des items de base, INDISPENSABLES, qui seront précisés par chaque responsable d'UE dans le mois suivant le début du semestre soit en mi-octobre pour le semestre 1 et en mi-février pour le semestre 2. La liste doit être courte au maximum 2 items par heure de cours et portant sur l'ensemble du programme.

Selon les UE, l'évaluation peut aussi comporter :

- Une épreuve « d'approfondissement » sous forme de QROC ou QCM ou de questions rédactionnelles. Elle devra porter sur l'ensemble des disciplines de l'UE et être traitée sous l'angle physiopathologique.
- Des évaluations réalisées en cours de TP ou d'ED peuvent aussi participer à la note finale et correspondre à un maximum de 30% de cette note.

Au terme de chaque semestre, c'est-à-dire en janvier et en avril-mai des examens sanctionneront les UE du semestre. Le session 2 sera commune aux UE des deux semestres.

3- Validation

La validation de l'année est fixée à une moyenne de 10/20 pour chaque UE. La moyenne générale est calculée avec les notes de chaque UE pondérées de leurs coefficients respectifs auxquelles s'ajoutent les bonifications éventuelles (sports, tutorats, implication citoyennes...) qui seront prises en compte pour le classement.

Le calcul de la moyenne d'une UE prend en compte les différentes notes prévues dans l'UE qui se compensent. L'étudiant repassera au rattrapage toutes les UE présentant une note inférieure à 10/20 et repassera pour chaque UE non validée toutes les épreuves prévues.

Concernant l'UE d'anglais, les étudiants composent sur deux épreuves écrites et un oral. Toutefois les étudiants ayant réussi le TOEIC (score de 875) sont dispensés de la seconde épreuve écrite et de l'oral, la note obtenue au TOEIC sera prise compte dans le calcul de la note de cette UE.

4- Redoublement

Les étudiants redoublants gardent le bénéfice de toutes les UE validées l'année précédente à l'exception des stages hospitaliers qui doivent être refaits.

V- Certificat de compétence clinique de niveau 1 (CCC1) :

Le CCC1 est structuré autour d'une formation en simulation sur 4 ateliers et d'une évaluation au format ECOS (examen oral). La présence est obligatoire (1 absence justifiée tolérée sur 4 ED de simulation).

L'examen au format ECOS (examen oral) sera validé sur les deux grilles d'évaluation des deux salles d'ECOS (station entretien 10/20 et station examen physique 10/20). Toute note générale inférieure à 10/20 sera éliminatoire et justifiera une seconde session.

VI- AFGSU

Pendant cette année universitaire, chaque étudiant devra suivre 1 TP AFGSU sur chaque semestre, la présence étant obligatoire. L'obtention de l'AFGSU est obligatoire pour valider le DFGSM.

Les échanges de groupe ne seront pas acceptés.

VII- Ethique, Handicap et Santé environnementale

En vue de la validation de l'UEL Ethique, Handicap et santé environnementale de DFASM2, les étudiants de DFGSM3 doivent obligatoirement participer au séminaire éthique, à la semaine du handicap et au module introductif de santé environnementale.

VIII- Choix des stages et des UE libres

L'UE libre (hors UE Master) du premier semestre et le stage sont choisis par rang de classement de DFGSM2.

Les étudiants intégrant la formation par les passerelles nationales, sont ajoutés en fin de liste par ordre alphabétique. Pour les étudiants en transfert, un interclassement peut être envisagé.

L'UE libre du second semestre se choisit selon un classement aléatoire des étudiants.

IX- Erasmus

Après accord du ou des responsables pédagogiques, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger. La période d'études validées par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

Les étudiants en Erasmus doivent passer tous les examens de leur semestre ou année d'échange dans leur université d'accueil pour valider les 30 ou 60 ECTS requis. En cas de réussite, la note globale fera office de note semestrielle ou annuelle en France. En cas d'échec et si les dates d'examen du pays d'échange le permettent, l'étudiant peut passer une session 2 en France (sous condition que les dates d'examen dans les deux pays correspondent).

Il est à noter que la réalisation d'une période d'étude à l'étranger est difficilement compatible avec la réalisation du DU PREPARATION MASTER (DU Pré-Master).

X- Stage

Le redoublement impose de refaire le stage clinique même validé.

Tous les étudiants de DFGSM3 doivent réaliser un stage d'initiation clinique de 14 semaines : du lundi 19 février au vendredi 5 avril 2024 et du mardi 21 mai au vendredi 5 juillet 2024. Ces stages s'effectueront à raison de 5 matinées par semaine.

Ces stages sont non rémunérés.

Les étudiants réalisant un stage, d'une durée minimum de 1 mois, à l'étranger via IFMSA sont autorisés à effectuer 10 semaines de stage au lieu de 14 semaines, soit jusqu'au 7 juin inclus pour la seconde période. En cas d'annulation de leur stage à l'étranger, ils devront rattraper ces quatre semaines de stage non effectué au cours de l'année universitaire dans le service choisi.

Les étudiants peuvent bénéficier de 5 matins de congés sur la durée du stage.

La validation du stage sera prononcée par la Direction de la Faculté de Médecine sur avis du Chef de Service.

En cas de non validation de ce stage, l'étudiant doit le réitérer avant le 1^{er} aout, en cas de nouvel échec, le redoublement est imposé.

XI- TP/TD/ED

Tous les enseignements dirigés, les TP ou TD sont obligatoires. Les étudiants seront répartis par groupes communiqués en début d'année. Les étudiants devront respecter cette répartition à chaque séance sous peine de se voir comptabiliser une absence non justifiée. Des changements de groupes seront possibles auprès de la scolarité en cas de force majeure uniquement.

En cas d'absence, les justificatifs (certificat médical, convocation, justificatif d'un cas de force majeure...) mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent doivent être présentés à la scolarité dès le retour de l'étudiant, et ce, dans un délai maximal de 15 jours. Si les justificatifs sont considérés comme recevables par le jury de délibération, l'absence sera considérée comme justifiée. Passé le délai de 15 jours, ou en l'absence de justification recevable pour le jury, l'absence sera considérée comme injustifiée.

En cas d'absence ponctuelle à une séance de TP obligatoire, la note de l'UE correspondante sera amputée de 0.25 point. En cas d'absence prolongée (justifiée ou non et supérieure à 1 mois, une convocation de l'étudiant par le doyen et/ou l'assesseur à la pédagogie et/ou le responsable de 3^{ème} année, sera faite pour aider si nécessaire l'étudiant concerné.

XII- Modifications liées aux conditions sanitaires

En fonction des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, l'Université peut être amenée, si nécessaire, à modifier les modalités d'enseignement et d'évaluation pour limiter la diffusion du virus. Dans ce cas, nous essaierons d'adapter « AU PLUS PRES » les exigences de ce règlement aux exigences imposées par l'UJM.

XIII- Organisation pédagogique et administrative

Responsable pédagogique :

Pr Pierre FLORI

Scolarité :

Gestionnaire : Françoise GAUVIN

Responsables scolarité : Jonathan BUGNAZET et Cécile SABOT

Contact :

medecine-scol@univ-st-etienne.fr

04 77 42 18 51

Accueil à la porte du bureau B042 du lundi au vendredi de 08:30 à 12:30

Attention :

- **Toutes vos demandes doivent passer par la scolarité.**
- **Toute demande adressée par un autre canal n'a aucune garantie d'être traitée. La direction n'acceptera aucune demande directe.**
- **Vous devez toujours utiliser votre adresse email universitaire pour des raisons de sécurité et de confidentialité.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée par téléphone.**
- **Aucune information personnelle ne pourra être donnée à un tiers (parents...) sauf étudiants mineurs**

Annexe 1 | Règlement des examens

Au vu du Règlement Intérieur de l'Université Jean Monnet et du Règlement Général de Etudes de l'Université Jean Monnet.

Toute personne doit se conformer aux consignes d'organisation et de déroulement d'examen ou de concours telles qu'elles sont prévues par les textes en vigueur.

Retards :

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de quinze minutes après le début de la composition. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. Mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen.

En cas de situation exceptionnelles entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles pourront être prises par la direction tout en préservant l'égalité de chances de tous les étudiants concernés par l'épreuve.

Éléments constitutifs d'une fraude :

La présence de tout document ou de matériels (même ceux n'ayant aucun lien avec l'épreuve) sur les tables d'examen ou à proximité immédiate est interdite, à l'exception de ceux expressément autorisés auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

Les téléphones portables et tout objet connecté, sont proscrits pendant les examens et doivent être éteints et rangés dans les sacs, sauf mention expresse du contraire auquel cas les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, **le port de tenues ou de signes quelconques :**

- **Ne doivent pas rendre impossible ou difficile l'identification de la personne ou être susceptible de d'engendrer un doute sur son identification.**
- **Ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées aux normes de sécurité et à l'organisation et au déroulement des examens et concours.**

Les couvre chef ne sont donc pas autorisés. Le port du voile est autorisé mais les oreilles doivent être dégagées.

Toute forme de **communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite**, sauf mention expresse du contraire.

Déroulement :

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, **les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure** une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un. Ils devront remettre leur copie au surveillant, qui la leur restituera à leur retour.

Aménagement des examens :

Les personnes en situation de handicap se présentant à des examens, concours ou contrôles de connaissances bénéficient des aménagements et mesures d'assistance prévues par les lois et règlements. Elles doivent, pour en bénéficier, se faire connaître auprès du service compétent, dans les délais impartis.

Section disciplinaire :

Peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue aux articles R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation, tout usager soupçonné d'être l'auteur ou le complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université.